

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 29 avril 2014

Sage - femmes : Négociation sous contrainte...budgétaire !

Mais pouvons- nous encore parler de négociation ?

La CFTC dénonce l'inégalité de traitement qui a précédé l'organisation de cette première réunion de négociation-concertation. Si certaines organisations syndicales ont été reçues en bilatérale par la DGOS, tel n'a pas été le cas pour la CFTC partie prenante du collectif regroupant les organisations de la profession et ce depuis plus de deux ans. Le Ministère semble oublier que la CFTC est une organisation syndicale représentative de la Fonction Publique Hospitalière et doit être considérée comme telle.

Avec entre autres :

- la création d'un corps à 2 grades avec ratio d'avancement à déterminer,
- un bornage indiciaire largement inférieur au souhait de la profession,
- un statut d'emploi, aux contours encore imprécis tant sur les conditions d'accès que sur les effectifs limités qui pourraient y accéder.

Ces projets de la DGOS ne sont pas à la hauteur des revendications portées par la CFTC et ne répondent aucunement aux demandes du collectif.

La CFTC prend acte de l'annonce par Madame la Ministre de la reconnaissance du caractère médical de la profession de sage-femme et de sa volonté de faire évoluer leurs rôles et compétences. Il s'agit là d'une réponse insuffisante aux évolutions statutaires attendues par la profession.

La CFTC craint que le plan d'économie pour l'assurance maladie et les dix milliards d'économie à réaliser ne soient pas « euro-compatibles » avec les revendications de la profession.

La CFTC aborde avec prudence ces pseudo négociations qui renvoient les discussions sur le statutaire à un accord préalable sur des propositions de rémunérations qui restent bien en deçà des revendications de la profession.

La CFTC, fidèle à son attitude positive dans la négociation, travaillera dans ces réunions à l'écriture d'un statut qui, s'y on en croit la volonté de Madame la Ministre, doit aboutir d'ici à la fin juin.

Enfin, la CFTC exige que les décisions actées soient transposées, sous la forme d'une enveloppe budgétaire « fléchée » aux professionnels relevant du secteur sanitaire privé, associatif et commercial.

Votre contact

Michel Rollo :
06 50 04 06 56
mrollo@cftc-santesociaux.fr

A propos de la CFTC santé sociaux

La Fédération CFTC santé sociaux défend les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle participe notamment aux négociations collectives du secteur public, de la CC51, de la CC66 et des conventions collectives des services à la personne, de l'aide à domicile et des assistantes maternelles. Sa devise est "Pouvoir s'opposer, toujours proposer".

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr